

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition contre l'agrandissement du CEP de Vallorbe**

**1. PRÉAMBULE**

La commission des pétitions, composée de Mmes Catherine Aellen, Aline Dupontet et Laurence Creteigny (qui remplace Philippe Germain), et de MM. Marc Oran (qui remplace Daniel Trolliet), Pierre Grandjean (qui remplace Daniel Ruch), Hans-Rudolf Kappeler, Pierre Guignard, Jean-Marc Nicolet et Pierre-André Pernoud, sous la présidence de Mme Véronique Hurni, a siégé en date du 28 mars 2013. MM. Philippe Germain, Daniel Ruch, Daniel Trolliet et Jérôme Christen étaient excusés.

Nous remercions M. Cédric Aeschlimann pour la tenue des notes de séances.

**2. PERSONNES ENTENDUES**

Pétitionnaires : Mme Sandrine Robadey, Vice-présidente de la section UDC de Vallorbe, Mme Huguette Meylan, membre du comité de la section UDC de Vallorbe, M. Kurt Peterhans, Président de la section UDC Jura - Nord Vaudois, M. Italo Facchinetti, Conseiller communal à Vallorbe.

Représentant de l'Etat (DECS, SPOP) : M. Steve Maucci, Chef du SPOP.

**3. DESCRIPTION DE LA PÉTITION**

Le dépôt de cette pétition munie de 500 signatures a été motivé par les problèmes de sécurité engendré par le Centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe (CEP) pour le village et par le reportage d'un téléjournal de novembre 2012 qui annonçait que la capacité du CEP serait augmentée.

Les pétitionnaires souhaitent que les autorités cantonales vaudoises :

- refusent que la capacité maximale du CEP soit augmentée ;
- refusent également que le CEP soit une plaque tournante des flux de requérants sur le territoire suisse ;
- exigent que la sécurité soit améliorée dans la localité, les commerces, et les transports publics ;
- exigent que les requérants refusés au CEP en cas de comportement inconvenant (ébriété, drogue) soient immédiatement pris en charge par la police.

Le problème de la sécurité dans le village, à la gare et dans les trains n'est pas résolu malgré les efforts des différentes associations de soutien aux requérants d'asile. Les vols et le trafic de drogue sont en augmentation constante, au détriment des particuliers et des commerçants.

De plus les pétitionnaires ne pourraient pas tolérer une augmentation du nombre de requérants à Vallorbe et souhaite que l'ODM cherche une autre solution que celle évoquée dans le JT du 23 novembre 2012.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la police coordonnée, les 4 agents de la police de Vallorbe ont été rétrogradés en Assistants de sécurité publique (ASP). Cette baisse de compétence a

entraîné un mécanisme sécuritaire défaillant dans le cadre du CEP. Ces agents n'ont plus les mêmes compétences et la facture sécuritaire a augmenté. Cette situation est inconfortable, avec une incivilité et une insécurité en augmentation. Les commerçants de Vallorbe ont d'ailleurs fait l'objet d'une intervention médiatique en signant une lettre dans un journal à grand tirage mettant en évidence des lacunes sécuritaires.

#### **4. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES**

Vallorbe compte 3356 habitants. Environ 8'000 requérants d'asile transitent par le CEP chaque année. Avec la nouvelle législation, ces personnes restent 3 à 4 semaines. En général les choses fonctionnent bien dans 95% des cas (chiffre estimé), mais que 5% (chiffre estimé) des cas posent problème, avec des cas d'incivilités et de récidives.

En moyenne, le centre accueille 180 personnes en permanence. Un pic à 230 avait déjà eu lieu, le maximum de capacité étant de 200. La pétition met aussi l'accent sur l'incivilité et la récidive, qui créent des dommages à la sécurité de Vallorbe et qui est aussi en lien avec la diminution des compétences des policiers devenus des ASP.

La Confédération étant propriétaire du centre, un éventuel agrandissement du CEP nécessiterait une mise à l'enquête. A noter que la surface de la propriété offre une possibilité d'agrandissement.

Il semblerait que lorsque les requérants viennent d'Afrique, il a y a moins d'incivilité que lorsque ce sont des magrébins. Ces derniers créent plus d'incivilités, notamment avec le fait de surconsommer de l'alcool sur la voie publique, d'uriner contre les façades, de dormir dans des maisons et de dérober des souliers.

Actuellement, 4 personnes officient comme ASP. Des mandats ont été donnés à des sociétés de sécurité privée de type Securitas pour assurer la sécurité du CEP. Il y a en plus 14 personnes hors du centre pour s'occuper de la sécurité. Ainsi 5 gendarmes, 4 ASP et 14 personnes s'occupent de la sécurité hors du centre. Les pétitionnaires estiment que 30 personnes assurent la sécurité du CEP 24h sur 24h.

Malgré les heures de rentrées si les requérants d'asiles ne rentrent pas, personne ne va les chercher et que c'est à ce moment que se passent les problèmes avec les récalcitrants, qui parfois dorment dans les halls d'entrée. Par rapport aux infrastructures publiques comme la piscine et le camping, ils sont souvent agglutinés contre le grillage, ce qui peut provoquer aussi des malaises.

En cas de problème, si un Vallorbier appelle le CEP, on lui répond d'appeler la police et inversement. Il n'y a pas de coordination pour s'occuper de ce genre de cas problématiques.

Fort heureusement, ces cas sont minoritaires et la plupart des requérants se comportent bien. Mais malgré tout, les demandeurs d'asiles qui se conduisent mal provoquent une certaine forme d'irritation et de rejet.

#### **5. AUDITION DU REPRÉSENTANT DE L'ETAT**

M. Steve Maucci, chef du SPOP, connaît bien la commune de Vallorbe. Le centre est sous la responsabilité de la Confédération, mais situé sur le territoire de la commune. Cette dernière n'a donc pas grand-chose à dire dans un tel dossier. A l'époque le canton avait apporté ses bons offices pour mettre en contact l'ODM par le biais du CEP, la commune de Vallorbe, et l'Association auprès des requérants d'asile de Vallorbe œcuménique et humanitaire (ARAVOH), une association qui s'occupe des requérants. Le local de l'ARAVOH, situé dans la gare, semblait poser problème. Le canton a décidé de proposer des modifications, notamment une diminution du contingent et une limitation du centre à 180 personnes, à l'exception d'événements extraordinaires. Des programmes d'occupations ont été mis en place depuis 2008, de même que la possibilité d'utilisation des installations sportives et des visites culturelles dans la région. Dans un premier temps, le canton tenait une séance par mois avec la municipalité, les autorités fédérales, et l'ARAVOH. Depuis 2008, la paix sociale et l'équilibre ont pu être préservés. Il remarque que le centre se situe dans une commune de 3356 habitants, avec une situation qui diffère par exemple de celle de Bâle, dont le centre est noyé dans la ville.

M. Maucci connaît le dossier et il a des contacts étroits avec le syndic. Actuellement, les séances ont lieu tous les 3 mois. La commune a eu des garanties de l'ODM qu'il n'y aurait pas d'agrandissement du CEP. Il souligne un problème de communication de l'ODM concernant les grands centres, car selon les rapports reçus, l'ODM s'est rendu compte qu'il ne pourrait pas réaliser des centres de 500 ou

1'000 places, mais plutôt des centres satellites. Le canton est prêt à aider les centres et à amener ses bons offices au profit de communes, mais ne soutient pas une augmentation de capacité à Vallorbe. Néanmoins avec la procédure d'asile en cours de modification il y a le risque de ne pas demander l'avis des communes et des cantons pour certaines compétences données à la Confédération.

Il lui semble que les choses se passent bien à Vallorbe grâce aux mesures mises en place, et même si les habitants ne sont pas contents d'héberger ce centre, sa présence n'est pas remise en question. Il existe néanmoins depuis l'an 2000 et l'on ne peut pas changer cette situation. Il reconnaît qu'il y a des incivilités, dues à la présence d'hommes célibataires dans des situations précaires. Il est notamment intervenu à cause d'un cambriolage. Il peut comprendre qu'il y ait un sentiment fort d'insécurité dû aux groupes de jeunes, souvent de couleur. Il indique néanmoins que le syndic va dévoiler son nouveau concept de sécurité devant les Conseillers communaux et les commerçants le 15 avril 2013, en accord avec la Polcant. Il rappelle avoir mis en relation la Polcant avec la commune de Vallorbe dans le cadre des changements au sein de la police avec la mise en place de la nouvelle Loi sur la police coordonnée, ce bien avant le dépôt de la pétition. Dans le cadre de ce concept de sécurité, le commandant de la gendarmerie, le Lt-Col Olivier Botteron, a tenu compte de la spécificité de ce village, situé sur la frontière, qui est de plus la seule commune du canton à héberger un centre de requérants.

Elle bénéficie ainsi d'une couverture policière supérieure à la moyenne des communes du canton. Il signale que les problèmes concernent une minorité de personnes et qu'il n'y a pas d'augmentation de la criminalité à Vallorbe. Il n'y a par exemple pas de trafic de drogue.

## **6. DÉLIBÉRATIONS**

Des commissaires soulignent que cette pétition est liée à une communication regrettable de l'ODM, notamment dans un JT. Un autre commissaire dit connaître la façon de procéder de la Confédération envers le canton en la matière. Il souligne que la Confédération propriétaire gère ses bâtiments sans avoir l'assentiment du Canton ou d'une commune.

Pour quatre commissaires, cette pétition est de compétence fédérale et qu'il n'y a pas lieu de la renvoyer au CE. Ils pensent notamment que seuls 5% de ces requérants posent problème et que la police doit être en mesure de traiter cette situation. Que c'est une pétition préventive de personnes inquiètes d'un éventuel développement qui pourrait perturber leur vie, sans savoir si c'est fondé.

Pour la majorité de la commission, il est retenu que la population se monte à 3356 habitants et qu'elle accepte les 180 résidents actuels, mais qu'elle est inquiète d'une éventuelle augmentation. La mauvaise communication de l'ODM n'a pas aidé et la majorité de la commission pense qu'il faut maintenir la pression pour qu'il n'y ait pas d'augmentation à Vallorbe en soutenant cette pétition.

Il faut que le CE dise clairement qu'il n'y aura pas d'agrandissement et aussi profiter de cette pétition pour que le CE réponde aux autres points afin d'apporter des solutions et rassurer la population. Il semble important de maintenir la pression à ce sujet. Vallorbe est une petite ville et il faut prêter attention à ses habitants qui ont fait part de leur malaise via cette pétition et donner un signal clair contre un éventuel agrandissement, même s'il dépend du niveau fédéral.

De plus, le développement de programmes d'occupation serait bienvenu car le principal problème des incivilités est dû à l'inoccupation. Même si ce n'est qu'une minorité qui perturbe, cela n'est pas acceptable et des solutions doivent être trouvées. Concernant les problèmes de sécurité et les comportements inconvenants, y a-t-il un problème au niveau policier ?

La majorité de la commission vous recommande de transmettre cette pétition au Conseil d'Etat dans le but de rassurer les Vallorbiens concernant le sort prévu du CEP de leur commune, mais aussi pour que tous les intervenants concernés par cette pétition trouvent rapidement des solutions pour encadrer les requérants s'adonnant à des incivilités ou à des comportements inadéquats, afin que Vallorbe puisse retrouver une certaine sérénité et que la devise de Vallorbe prenne tout son sens : "*Concordia res parvae rescunt, discordia dilabuntur*", Par la concorde les choses croissent, mais la discorde les détruit.

## **7. VOTE**

*Prise en considération de la pétition*

Nombre de voix pour : 5

Nombre de voix contre : 4

Abstention : 1

*Par 5 voix pour, 4 contre et 1 abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.*

Prilly, le 10 juin 2013.

La rapportrice :  
(Signé) *Véronique Hurni*